



Vol d'argent liquide chez un client que faire?

Par **Cat91**, le **06/03/2023 à 20:04**

Je suis gérante d'une structure de services à la personne, et un de mes clients m'a informé que quatre cents euros, avait été dérobé chez lui, dans une enveloppe qui se trouvait à l'intérieur d'un tiroir. C'était le jour où je m'étais en place une nouvelle aide ménagère à son domicile et ensuite cette personne s'est mise en arrêt maladie. Je l'ai convoqué au bureau à l'issue de cet Arrêt prétextant un document à signé, elle ne s'est pas présentée prétextant être aux urgences. Que dois je faire?

Par **jodelariege**, le **06/03/2023 à 21:07**

bonjour le problème va être la preuve du vol (quelqu'un d'autre que le client a vu le vol?), la preuve qu'il y avait bien 400 euros dans l'enveloppe.....sans preuve pas grand chose à faire

Par **Cat91**, le **06/03/2023 à 21:47**

Je vous remercie pour votre réponse, mais du coup je pense qu'il va porter plainte contre ma société, si c'est le cas est ce que je dois porter plainte contre ma salariée?

Par **BrunoDeprais**, le **06/03/2023 à 21:51**

Bonsoir, Il ne faut pas déposer une plainte contre la salariée à ce stade.

Par **Cat91**, le **06/03/2023** à **23:43**

Merci pour votre réponse, dois je lui envoyer un courrier lui expliquant la situation?

Par **BrunoDeprais**, le **07/03/2023** à **07:21**

Bonjour, rnrnrnrnPour le moment, non il ne faut rien faire, pas de reco, pas de plainte, il n'y a pas la moindre preuve concernant les accusations.

Par **Cat91**, le **07/03/2023** à **08:42**

Je connais bien mon client, on intervient chez lui depuis plusieurs années et il a eu plusieurs aides ménagère dû au turn-over il n'y a jamais eu de problème.rnLa j'ai embauché une jeune femme, alors soit c'est une malheureuse coïncidence ou alors il y avait vraiment une intention de voler l'enveloppe se trouvait dans le tiroir sous des chaussettes.rnC'est ce qui me fait douter de cette personne c'est qu'elle n'est intervenue qu'une seule fois chez ce client et depuis elle me balade avec des arrêtes de travail que je ne reçois pas.rnC'est pas simple tout ça m.

Par **Cat91**, le **07/03/2023** à **08:45**

Je vous remercie de prendre le temps de me répondre. Bonne journée

Par **jodelariege**, le **07/03/2023** à **09:51**

vous client peut déposer plainte contre X puisqu'il ne connaît pas véritablement l'auteur du vol; les gendarmes ou policiers lui poseront des questions et il pourra orienter ses soupçons vers telle ou telle personne sans les accuser formellement. rnrnreste toujours le problème de la preuve: votre client vérifiait tous les jours son enveloppe? si non cela peut être une autre employée....et si l'employée que vous soupçonnez dément formellement il n'y aura aucune preuve, aucune poursuite

Par **AlainD67**, le **07/03/2023** à **12:03**

Bonjour, rnrnrnConcernant le vol pas grand chose à faire, sauf si la salariée avoue spontanément, ce qui serait étonnant. rnrnrnPar contre d'après ce que vous dites, elle est en arrêt et vous ne recevez pas les arrêts. Si c'est le cas vous pouvez mettre fin à la période d'essai (si elle est en essai) ou alors lancer une procédure pour sanctionner la salarié vu qu'elle ne travaille pas et n'envoie pas d'arrêt.

Par **Cat91**, le **07/03/2023** à **13:35**

Est ce que je peux lui poser la question par sms ou lui dire que mon client la soupçonne ?

Par **BrunoDeprais**, le **07/03/2023** à **16:22**

Bonjour, rnrn rnrnLe mieux est de de pas la contacter à ce stade, même par SMS.rnrnCa pourrait se retourner contre vous.

Par **AlainD67**, le **07/03/2023** à **17:42**

[quote]rnrnEst ce que je peux lui poser la question par sms ou lui dire que mon client la soupçonne ?rnrn[/quote]rnrnSi ça vous amuse de perdre du temps pourquoi pas ,

Par **jodelariege**, le **07/03/2023** à **19:05**

c'est au client à déposer plainte ,pas à vous rnrnde plus si vous prevenez l'employée soupçonnée elle pourrait préparer mieux sa défense avant d'etre entendue par les forces de l'ordre, si évidemment elle est bien coupable